

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 8

POSTE :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
12 Novembre 1878.

## Chronique générale.

### LE MANIFESTE DES DROITES.

Le comité chargé de la rédaction du manifeste électoral a terminé son œuvre, et ce document important est prêt à être imprimé. Les auteurs du manifeste commencent par déclarer, au nom des trois fractions du parti conservateur, que, soucieux des lois que le pays s'est données, les candidats conservateurs n'entendent point contester la constitution actuelle, mais telle qu'elle a été définie par les lois constitutionnelles votées par l'Assemblée nationale. Ce manifeste fait appel à l'union de tous les hommes modérés et se termine par la phrase suivante :

« Ce que nous voulons, et ce que, vous autres électeurs, voulez aussi énergiquement que nous, c'est un clergé libre, une magistrature indépendante et une armée honorée. »

Dimanche soir, à 5 heures, l'Exposition universelle a irrévocablement fermé ses portes.

La recette de cette dernière journée a été de 63,469 fr. Les cartes d'ouvriers de Paris ont été au nombre de 40,454 ; il y a eu environ 30,000 cartes d'abonnements et d'exposants et jetons. C'est donc, au total, 130,000 visiteurs que l'Exposition a reçus pour son dernier jour.

La commission de la loterie nationale doit tenir jeudi une réunion qui sera présidée par M. Teissierenc de Bort. On doit discuter la date du tirage. On affirme que la majorité de la commis-

sion serait d'avis de fixer le tirage au 2 janvier.

Il paraît que la question des congrégations religieuses cause beaucoup d'inquiétudes au cabinet. Le ministre de l'intérieur a reçu d'un grand nombre de préfets des lettres confidentielles où ces fonctionnaires lui avouent que les projets de persécution de la majorité radicale sont très-mal vus par les populations.

Plusieurs journaux ont prétendu que, grâce à l'intervention de M. Grévy, les provocations échangées, au cours de la discussion de l'élection Cassagnac, n'auraient pas de suite. Nous en demandons bien pardon à ceux qui sont si bien informés ; mais l'une de ces provocations a probablement une suite. . . en ce moment. Nous ne pouvons pas en dire plus aujourd'hui. (Tablettes.)

On s'entretient beaucoup de l'extension de notre service diplomatique en Orient. D'accord avec la commission du budget, M. Waddington a augmenté l'importance de certains postes, et fait huit nouvelles créations dont les principales sont en Serbie, dans le Monténégro et la Bulgarie.

Aussitôt l'invalidation de M. Paul de Cassagnac connue, une souscription pour couvrir les frais de sa nouvelle candidature a été ouverte.

En 24 heures, elle a atteint le chiffre de 28,000 fr. Son succès du reste ne paraît pas douteux.

On nous assure qu'en apprenant le résultat du vote invalidant M. de Cassagnac, M. Monod, préfet du Gers, aurait dit à M. de Martèze : « C'est une faute politique, car il est absolument impossible à l'administra-

tion d'empêcher la réélection du député de Condom. » Malgré ces affirmations réitérées et l'assurance rapportée de leurs voyages par les membres de la commission d'enquête, le gouvernement se disposerait à mettre tout en œuvre pour faire échec à M. Paul de Cassagnac. C'est un moyen de rendre son succès plus éclatant et d'avouer que les pratiques officielles ne sont condamnables que lorsqu'elles sont pratiquées par les conservateurs.

Nous avons entendu M. N. . . . , député de la gauche et maire d'une ville importante du centre, dire après le vote Cassagnac à un de ses collègues :

« J'ai voté pour la validation parce que l'élection de M. Paul de Cassagnac était inattaquable, la Chambre n'avait pas à juger la politique de notre collègue, mais à examiner son élection. Or, en l'invalidant sans raison, elle a d'abord commis une injustice à laquelle je n'ai point voulu m'associer, et elle a créé un précédent fâcheux qu'elle pourrait avoir à regretter le jour où les hasards de la politique, l'instabilité des choses humaines en général et l'inconstance des faveurs populaires en particulier déplaceraient la majorité en la portant à droite. »

On assure que le rapport relatif à l'élection de M. de La Roche-Jacquelin va conclure à l'invalidation de l'honorable député. Par contre, il se confirme que l'élection de M. le duc Decazes à Puget-Théniers serait validée. Le peu d'intérêt que mérite le concurrent de notre ancien ministre des affaires étrangères, la crainte d'une discussion dont certains membres de la gauche n'auraient pas à se féliciter et les sympathies personnelles que l'esprit libéral de l'honorable député inspire à un grand nombre du centre gauche, toutes ces causes pourraient bien déplacer un nombre de voix suffisant pour assurer la majorité à la validation.

### L'ANCIEN SOUS-PRÉFET DE CONDOM.

En wagon, sur les boulevards, dans les salons, partout où l'on s'occupe des choses du jour, il est question, à propos des élections de M. Paul de Cassagnac et de M. Darnaudat, des agissements d'un certain préfet des Hautes-Pyrénées, M. Rivaud.

Ce M. Rivaud marche à la célébrité ; son nom est dans toutes les bouches. Naguère, l'Assemblée nationale lui a consacré un article spécial ; elle a raconté les exploits de M. Rivaud depuis que le gouvernement a eu la malheureuse idée de l'investir de sa confiance.

M. de Cassagnac nous a montré ce fonctionnaire sous un nouveau jour. En 1876, M. Rivaud, ancien attaché au cabinet de l'honorable M. Gavini, alors préfet de Nice, occupait le poste de sous-préfet de Condom. A cette époque le futur procureur des Hautes-Pyrénées était bonapartiste, car il demandait en termes vraiment touchants à M. Paul de Cassagnac la photographie du prince impérial pour la porter dans le boîtier de sa montre. Grâce à M. Gavini, qui eut la bonté de recommander M. Rivaud au ministère de l'intérieur, le sous-préfet de Condom ne fut pas révoqué au 16 Mai ; M. de Fourton se contenta de l'envoyer à Châteaugontier. Dans la Mayenne, l'attitude de M. Rivaud fut tellement déplorable, que le préfet se vit forcé de demander sa révocation. Jusqu'au 14 décembre, on retrouve M. Rivaud à Angers. Là il se fait journaliste et insulte le Maréchal et ses fonctionnaires. Traduit en police correctionnelle pour ce fait, il n'est condamné qu'à l'amende, grâce à ses protestations de repentir.

Tout cela n'a pas empêché le gouvernement de nommer M. Rivaud, simple ex-sous-préfet de seconde classe, à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Il est probable que la bonne foi du gouvernement a été surprise, et qu'il ignorait les antécédents fâcheux de ce fonctionnaire.

M. Rivaud, au lieu de se tenir coi, pour se faire pardonner son avancement incompréhensible, ne perd pas une occasion d'attirer sur lui l'attention publique.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PUPILLE DE SALOMON

M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Quant à Christine, elle ne paraissait plus avoir conscience de ce qui se passait autour d'elle. L'image de Walter dépouillé se dressait devant ses yeux. Elle comprenait maintenant pourquoi il avait paru en suppliant près du lit de mort de Salomon ; pourquoi il avait baisé ses mains glacées en lui disant : « Pardonne ! » pourquoi il avait réclamé comme au droit le devoir de lui fermer les yeux. Elle comprenait pourquoi il la tuya à cette heure. Comment viendrait-il lui rappeler les promesses

que l'ambition de son père avait sacrifiées à l'amour de l'or ? C'était à elle, l'orpheline repoussée, qu'on pouvait dire aujourd'hui : « Lève la tête, héritière, et dédaigne à votre tour. » La main, arrachée de la sienne, ne pouvait plus se tendre vers elle de nouveau, elle aurait paru vouloir ressaisir les biens qui s'en allaient. . .

— Eh quoi ! lui dit enfin le vieux notaire, vous ne parlez pas, mon enfant.

— Je suis écrasée, dit Christine.

— Ecrasée ! Je le comprends. . .

— Ah ! dit M<sup>lle</sup> de Kemper en joignant les mains, si vous saviez ! Ce que je reçois est plus précieux que vous ne le supposez encore. Oui, le doigt de Dieu est là !

Elle regarda autour d'elle et vit qu'elle était seule avec M. Legonnet.

— Ils sont partis, dit-elle. Je n'y ai pas pris garde. Adieu, Monsieur, je vous reverrai bientôt.

Elle ramena son voile de deuil sur son visage, descendit, monta dans la voiture qui l'attendait et se fit reconduire chez elle, ne pensant pas que la servante était sortie et que Rosa avait gardé la clé. Elle y songea seulement quand elle vit la porte fermée devant elle. Elle s'assit alors sur une des marches de l'escalier et attendit, ébranlée comme lorsqu'on s'agit dans un rêve. Bientôt des pas se firent entendre. Christine se leva et se trouva devant M<sup>lle</sup> Lebrun. La veuve recula brusquement, et,

enveloppant la jeune fille dans un de ces regards qui, s'ils le pouvaient, deviendraient homicides :

— Serpent ! s'écria-t-elle, que venez-vous faire ici ? Oubliez-vous que cette demeure est maintenant la mienne ?

Il était vrai. Christine avait oublié que le toit sous lequel elle s'était abritée jusqu'à ce jour avait changé de maître : elle était revenue au logis comme l'oiseau fatigué revient au nid pour y reposer ses ailes, quand même bientôt après il doit reprendre son vol.

Sous la main de Rosa, la clé grinçait dans la serrure. Elle ouvrit, et, montrant du dehors toutes ces choses connues, aimées, au milieu desquelles l'orpheline avait tant prié, tant souffert :

— N'ayez pas le malheur de franchir le seuil que voici, reprit-elle. Allez, et que jamais je ne vous retrouve sur mon chemin.

La porte retomba lourdement : son bruit se mêla à celui d'un sanglot de colère. C'était l'adieu de M<sup>lle</sup> Lebrun. Christine regarda un moment ce logis riche en souvenirs dont elle était brutalement chassée, puis, levant les yeux vers le ciel :

— O mon Dieu ! dit-elle, vous qui possédez le monde et qui n'avez pas où reposer votre tête, ayez pitié de moi !

Elle ne pouvait hésiter : une seule maison restait hospitalière devant elle. Elle redescendit et, brisée d'émotions et de fatigue, elle prit le chemin de

l'hôtel Montferrier.

Bientôt, elle dut hâter le pas. De larges gouttes d'eau tombaient une à une et les feux des éclairs luttèrent avec l'ombre du crépuscule. L'orage qui, depuis le matin, grondait sourdement dans les nues, allait éclater. Christine frappa à la porte de l'hôtel.

— Mademoiselle de Kemper ! dit le domestique ne pouvant dissimuler un premier mouvement de surprise. Madame est sortie, ajouta-t-il.

— N'importe, dit Christine, je vais monter chez elle ; je l'attendrai.

Elle se rendit dans le petit salon et se laissa tomber dans un fauteuil.

Ses regards erraient autour d'elle sur ces objets muets de leur nature et qui, à une heure donnée, savent prendre une voix si puissante. C'était sur cette cheminée de marbre qu'elle était appuyée lorsque Alice lui parlait de devenir la femme de Walter. C'était près de cette table, alors couverte de fleurs, qu'elle était debout quand il mit à son doigt l'anneau de la promesse. C'était là aussi qu'elle avait trouvé Alice gémissant, tête levée, et qu'elle, courbant généreusement le bras devant la première pensée d'un devoir, avait rompu avec le bonheur entier de sa vie.

Joies, douleurs, déchirement de la séparation récente, espoir renaissant dans l'avenir, tout se succédait dans son cœur. . .

Après M. Paul de Cassagnac, l'honorable M. Darnaudat nous a parlé, à la Chambre, des agissements de ce préfet.

Il nous l'a montré, banquetant au milieu des radicaux du pays, annonçant tout haut l'invalidation de M. Darnaudat, et buvant à l'élection de son concurrent républicain M. Desbons.

Ces faits si graves ont amené M. Cazeaux à la tribune. M. Cazeaux a demandé à interpellier le ministre de l'intérieur au sujet des actes du préfet de Tarbes. M. de Marcère a annoncé qu'il acceptait l'interpellation pour un jour très-rapproché.

Il est hors de doute que le ministre de l'intérieur ne manquera pas de faire bonne et prompt justice, et qu'après le débat public qui va être provoqué par M. Cazeaux, il rendra M. Rivaud à la vie privée.

M. de Marcère n'a pas hésité à révoquer M. Habeneck, et il ne peut avoir deux poids et deux mesures. Du reste, les députés républicains de la région sont unanimes à reconnaître que M. Rivaud s'est rendu impossible à Tarbes, et qu'il fait le plus grand mal au gouvernement. La révocation de M. Rivaud sera donc accueillie avec satisfaction par tous les partis.

Depuis dix mois qu'il est en fonctions, il a provoqué tour à tour la destitution de deux secrétaires-général, de trois conseillers de préfecture, du procureur de la République, du juge de paix et du commissaire central. M. Rivaud aura son tour. La morale et l'équité l'exigent.

Les grands inquisiteurs de la Chambre, après avoir brandi leurs foudres sur la tête des ministres du 16 mai, et annoncé par leurs journaux la mise en accusation de MM. de Broglie, de Fourtou et de leurs collègues, paraissent avoir compris qu'une dissolution prévue et autorisée par la Constitution n'a jamais été réputée crime ou délit dans aucun pays constitutionnel; et que, malgré toutes les déclamations furibondes de la presse radicale, l'acte du 16 Mai, qui peut être critiqué au point de vue de l'opportunité, ne saurait être par de bonnes raisons au point de vue de la légalité.

Aussi, le *National*, forcé d'en convenir, annonce-t-il en ces termes mélancoliques et maussades que cette épée de Damoclès si longtemps menaçante va rentrer dans son fourreau :

« Si nos renseignements sont exacts, la majorité républicaine est résolue à ne réclamer aucune mesure de rigueur ou de justice contre les détestables personnages qui composaient le cabinet du 18 Mai. »

Dans l'intérêt du parti conservateur, c'est peut-être regrettable.

Les réclamations qui ont été faites à diverses reprises par la presse conservatrice sur les dessins grossiers et offensants publiés par certaines feuilles rouges aux gages du parti radical, ont été entendues par M. de Marcère. Aujourd'hui, le ministre s'est réservé le seul droit de prononcer sur le refus ou l'autorisation des dessins présentés

à l'estampille. On saura donc maintenant sur qui, à l'avenir, devra retomber la responsabilité de la publication des dessins outrageants qui pourront être mis en circulation.

Ce n'est un secret pour personne que M. Léon Say a l'espoir, quand il quittera les finances, de se faire donner le gouvernement de la Banque de France. Pour arriver à ses fins, il lui faudra triompher de la volonté de M. Gambetta qui destine ce poste à son ami Alfred André. C'est dans ce but que le chef des gauches a fait proposer ce dernier pour un siège inamovible.

Nous lisons dans les informations particulières du *Journal du Loiret* :

« Il est plus que jamais question, à l'extrême gauche, de donner le ministère de l'instruction à un meilleur républicain que M. Bardoux, suspect de modérantisme. »

Dans l'entourage de M. Gambetta, on divise déjà l'héritage de M. Bardoux : M. Paul Bert aurait l'instruction publique; M. A. Proust, les beaux-arts.

Quoique M. Bardoux puisse faire pour s'attacher la faveur de la gauche, son sort paraît fixé; il sera remplacé après les élections du Sénat.

#### LE MANDAT IMPÉRATIF.

Les républicains nieront-ils encore que le mandat impératif soit le code électoral républicain ?

Voici le programme soumis par les délégués républicains du Gard au candidat qui sollicitera leurs suffrages :

Les délégués sénatoriaux républicains : Considérant que bien des mandataires n'ont pas toujours, dans l'exercice des fonctions qui leur avaient été confiées, fidèlement exécuté la volonté de leurs mandants ;

Considérant que, dans l'intérêt de la République, il importe au plus haut degré que l'élu représente aussi exactement que possible les sentiments de ses électeurs ;

Décident : Que les suffrages des électeurs sénatoriaux ne seront donnés qu'à celui des candidats choisis par la majorité qui prendra l'engagement formel et par écrit de défendre au sein du Sénat, par sa parole et par ses votes, les principes suivants :

- 1° Révision de la Constitution, en 1880, dans le sens exclusivement républicain ;
- 2° Abolition de la présidence et du Sénat ;
- 3° Administration de la République par des fonctionnaires républicains ;
- 4° Autonomie des communes et des départements ;
- 5° Suppression des sous-préfectures ;
- 6° Réformes pénitentiaires et abolition de la peine de mort ;

7° Abolition de l'inamovibilité de la magistrature ;

8° Gratuité, obligation, laïcité de l'instruction primaire et professionnelle ;

9° Gratuité de l'instruction secondaire et supérieure, accordée à tous les enfants reconnus capables après examen et concours publics ;

10° Suppression du budget des cultes ;

11° Liberté du suffrage universel, de la presse, de réunion et d'association ;

12° Diminution des dépenses ;

13° Répartition plus équitable de l'impôt ;

14° Réduction du service militaire à 3 ans et obligation de ce service pour tout citoyen français valide ;

15° Amnistie pleine et entière ;

16° Fixation à Paris du siège du gouvernement.

Au nom du comité d'initiative :  
Le président,  
Emile MAZEL.

#### LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE EN 1876.

Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé au Président de la République par le garde des sceaux sur l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1876.

Dans ce rapport, les chiffres afférents aux années 1872 à 1875 sont rappelés et comparés avec ceux de 1876.

Le nombre total des accusations déferées au jury a été en 1876 de 3,693, soit 1,849 pour crimes contre l'ordre public et les personnes, et 1,844 pour crimes contre les propriétés. Un accroissement a eu lieu principalement sur les vols et attentats à la pudeur, et, parmi eux, sur ceux dont les enfants ont été victimes. Parmi les crimes contre les propriétés, celui de banqueroute frauduleuse est le seul qui ait subi une légère augmentation. Le nombre des condamnations à mort a été de 22; 2,562 accusés ont obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le nombre des délits portés devant la juridiction correctionnelle a considérablement augmenté de 152,167 qu'il était en 1872, il s'est élevé en 1876 à 169,313. Les délits contre les mœurs sont aussi accrus, comme pour les crimes, dans une proportion notable de 2,933 en 1872, ils se sont élevés à 3,655 en 1876. Les délits contre les propriétés ont décliné au contraire. Les délits électoraux, qui ont été de 80 en 1872, ont été de 313 en 1876.

Les 169,313 affaires soumises aux tribunaux correctionnels en 1876 présentaient à juger 446,949 délits communs et 22,364 contraventions fiscales ou forestières.

Le chiffre des prévenus dans ces affaires correctionnelles a été de 199,061 se divisant en 170,489 hommes et 28,572 femmes.

Le nombre proportionnel sur 1,000 des affaires jugées à la requête du ministère public et dans lesquelles les prévenus ont été acquittés a été de 26.

Parmi les 199,061 prévenus traduits en 1876 devant les tribunaux correctionnels,

40,744 (54 sur 1,000) ont été acquittés purement et simplement.

Le nombre des jugements par défaut a été de 19,778, celui des appels de police correctionnelle de 7,423. Le nombre des jugements correctionnels confirmés par la cour d'appel a été de 70 p. 100.

Le nombre proportionnel des accusés récidivistes est resté le même : 47 p. 100; celui des prévenus récidivistes a été pour 1876 de 38 p. 100.

En 1876, les chiffres des contraventions de toute espèce jugées par les tribunaux de simple police est descendu à 420,736; il avait été en 1875 de 442,322. Il a été jugé 75,034 contraventions d'ivresse qui, réunies à 41,239 connexes à des délits portés devant les tribunaux correctionnels, forment un ensemble de 86,273 contraventions de cette nature.

Les 420,736 contraventions jugées en 1876 étaient imputées à 543,112 inculpés.

Le nombre total des inculpés soumis à une détention préventive s'est élevée à 401,939; 18,165 ont été mis en liberté sur ordonnance du ministre public, 4,276 en liberté provisoire; 7,823 ont été renvoyés par ordonnance de non-lieu.

La cour de cassation, section criminelle, a reçu 4,040 pourvois en 1876; elle a rendu 924 arrêts dont 85 de cassation; 553 de rejet, 217 de non-lieu à statuer, 64 de réglemens de juges et 5 de renvoi pour cause de suspicion légitime.

156 extraditions ont été accordées à la France et 170 autorisées par elle. Le nombre des arrestations opérées dans le département de la Seine a été de 32,676.

En 1876, le ministère public a eu à procéder à des enquêtes sur 3,804 suicides; ce nombre n'avait jamais été atteint, et on y est arrivé par une progression ininterrompue, ainsi qu'il ressort des chiffres moyens annuels des quatre périodes décennales précédentes.

1836 à 1845	2,762
1846 à 1855	3,543
1856 à 1865	4,334
1866 à 1875	5,133

Les femmes entrent généralement pour un cinquième dans le nombre total des suicides : 4,239 en 1876 ou 21 p. 100.

Les cours d'assises d'Algérie ont jugé 205 affaires et 334 accusés. Dans cette province, le nombre des affaires correctionnelles a été de 5,338, dans lesquelles étaient inculpés 7,120 prévenus.

Le rapport de M. Dufaure conclut ainsi :

« En résumé, on est autorisé à conclure des indications de ce rapport que le niveau de la criminalité grave, sauf en matière d'attentats aux mœurs, s'est plutôt abaissé qu'élevé, et que tous ceux qui concourent à l'œuvre de la justice ont rivalisé d'efforts dans l'accomplissement de leur délicate mission. De nouveaux progrès sont certainement désirables; mais le pays peut compter sur le zèle et le dévouement de la magistrature pour les réaliser; ce sera, pour elle, le moyen d'acquiescer de nouveaux titres à la confiance et à la reconnaissance publiques. »

#### Etranger.

ESPAGNE. — Une dépêche de Madrid nous apprend qu'on a commencé aux Cortès la discussion sur la nouvelle loi électorale tendant à supprimer le suffrage universel et à revenir au suffrage restreint.

ITALIE. — L'*Osservatore Romano* dit que, jusqu'à présent, le Pape ne s'est pas prononcé sur la participation des catholiques aux élections politiques et que, par conséquent, les articles et notes publiés à ce sujet, par certains journaux catholiques, expriment simplement des opinions personnelles.

ALLEMAGNE. — Sur des avis émanés de Berlin, la police autrichienne a fait une importante saisie de brochures socialistes qui étaient destinées à être répandues en Allemagne. De nombreuses arrestations ont eu lieu.

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de prendre

Tout à coup la porte s'ouvre, Alice s'élance vers la jeune fille, la serre dans ses bras :

— Christine ! Christine !

Elle ne peut rien dire de plus, il faut qu'elle s'assoie, qu'elle prenne les mains de Christine, qu'elle la regarde, qu'elle l'embrasse encore. Enfin, le calme lui revient un peu.

— Je sais tout depuis une demi-heure, dit-elle, et j'ai déjà couru chez vous.

— Chez moi ! répond Christine mêlant un soupir à un sourire. Je n'ai plus de chez moi dans ce monde. Je viens vous demander l'hospitalité.

A ce moment, une lueur blafarde passa, un coup de tonnerre retentit avec une telle violence que tout en fut ébranlé.

— Mon Dieu ! s'écria Christine, protégez mon fiancé !

Ce mot, auquel elle avait renoncé, elle se croyait maintenant le droit de le redire. N'était-ce pas à elle de prononcer de nouveau ?

— Où est-il ? reprit-elle, où fuit-il loin de nous ?

— Je n'osais vous l'apprendre, répondit M<sup>me</sup> Montferrier. Mon mari a vainement frappé à sa demeure. Il a quitté Nantes, c'est certain; par quelle voie ? on l'ignore.

Les coups de tonnerre se succédaient, la pluie fouettait les vitres, les éclairs brûlaient les yeux. Alice effrayée, et Christine épuisée, tressaillaient par moments. Enfin la voix de M. Montferrier se fit

entendre dans le vestibule.

— Allumez promptement du feu dans ma chambre, Florent, et préparez-moi d'autres vêtements. Ceux-ci ruissellent.

— D'où venez-vous, à pied, par un temps pareil ? s'écria la jeune femme en ouvrant la porte du salon et appelant son mari.

— Ah ! vous êtes ici. Parbleu ! d'où je viens ? Lormier et moi nous courons depuis trois quarts d'heure. Je n'ai pu refuser de l'aider. Le tout pour arrêter son navire la *Reine Blanche* qui a levé l'ancre aujourd'hui. Voyez-vous un navire superbe, construit depuis deux ans seulement, appareillant sous une pareille tempête, au risque d'être mis en morceaux en sortant de Saint-Nazaire ! Lormier voulait attaquer le capitaine. Enfin, le voilà rassuré : une dépêche vient de lui apprendre que, cédant à la force de l'orage, le capitaine a relâché au Pellerin. Vit-on jamais une pareille imprudence ? Et cela, pour se rendre aux instances de ce fou de Walter !...

— Walter, s'écria Christine, Walter est sur le navire en partance ?

M. Montferrier se retourna brusquement.

— Mademoiselle de Kemper ! dit-il. Ah ! Mademoiselle, excusez-moi. Dans cet angle sombre, je ne vous avais pas vue. Je viens d'apprendre la grande nouvelle. Et, reprit-il assez sèchement, je vous offre bien mes félicitations.

— Non, dit Alice, non, c'est trop tôt. Elle ne possède encore que la fortune, allons lui chercher le bonheur. Qu'importe l'orage ? Faites atteler, Léopold, faites atteler à l'instant. Ne laissons pas le navire reprendre sa route. Je vous accompagne. Nous sommes ses messagers !

(A suivre.)

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 19 novembre 1878.

#### FRA-DIAVOLO

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

#### LA ROSE DE SAINT-FLOUR

Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

une décision relative aux engagés conditionnels d'un an, en vue de préparer un complément de ressources jugé nécessaire pour assurer le recrutement du cadre des officiers de réserve.

Par suite de cette décision, qui n'a toutefois qu'un caractère provisoire, il a été arrêté, à l'égard des engagés conditionnels qui passent dans la disponibilité :

Que 1/4 de l'effectif dans l'infanterie et l'artillerie et 1/6 dans la cavalerie, le train d'artillerie et le train des équipages militaires seraient pourvus du grade de sous-officier au moment où ils quitteront les corps dont ils font partie.

Ce grade de sous-officier ne sera conféré qu'aux engagés conditionnels qui seront déjà en possession des galons de caporal ou de brigadier.

Enfin, les engagés conditionnels méritants qui ne seront pas en position d'être nommés sous-officiers au moment de leur départ seront pourvus du grade de caporal ou de brigadier au moment de leur passage dans la disponibilité.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

**THEATRE DE SAUMUR.** — Hier soir, pour la première fois depuis l'ouverture de la saison théâtrale, la salle était comble et beaucoup de personnes n'ont pu trouver place.

Les *Cloches de Corneville* ont été revues avec beaucoup de plaisir. C'était leur quatrième représentation à Saumur, et devant l'empressement du public il n'est pas douteux qu'elles y seront jouées de nouveau.

Les applaudissements ont été surtout pour M. Boulanger, toujours excellent dans le rôle du père Gaspard; M<sup>me</sup> Rita Lelong, qui faisait sa rentrée dans celui de Serpentine; M<sup>me</sup> Thibault (Germaine), M. Descamps (Grenicheux), et M. Delbecchi (le marquis).

### MONTREUIL-BELLAY.

Dimanche matin, le sieur Brisset, sabotier à Montreuil-Bellay, en ouvrant sa porte à 5 heures 1/2, a trouvé sur la voie publique le cadavre de la veuve Champion, âgée de 65 ans.

Cette femme avait succombé à une congestion cérébrale. Il est probable qu'elle a été frappée le soir en rentrant chez elle et qu'elle a passé la nuit ainsi à sa porte qui était ouverte.

### LA FLECHE.

#### Revolte des élèves du Prytanée.

Une dépêche du Mans, 11 novembre, est ainsi conçue :

« Des actes d'indiscipline ont eu lieu hier dimanche à l'École de La Flèche et ont nécessité l'intervention de la gendarmerie. Quinze élèves ont été renvoyés. »

A cette dépêche, ajoutons les détails suivants, publiés par les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Dimanche, les élèves du Prytanée de La Flèche se sont révoltés et ont commis des actes d'indiscipline graves.

« Étant à la promenade, ils ont rudoyé les élèves de deuxième, parce que ces derniers refusaient de se laisser brimer. Ils ont formellement refusé d'obéir aux sous-officiers qui dirigeaient la promenade.

« A la rentrée, le désordre a continué, et on a dû recourir à un détachement d'infanterie pour calmer les mutins.

« Hier matin, quatorze élèves ont été renvoyés et onze ont été mis en prison. »

**Le congé des facteurs.** — M. Cochery a adressé à tous les directeurs des postes et des télégraphes une circulaire prescrivant de faire connaître, dans le plus bref délai, les crédits nécessaires pour donner : 1° un congé de deux jours par mois aux facteurs de ville locaux et ruraux ; 2° un remplacement aux frais du Trésor aux sous-agents empêchés pour cause de maladie.

**La taxe du pain.** — La liberté absolue de la boulangerie et la révision de la loi accordant aux maires le droit de taxe sur le pain vient d'être demandée à la Chambre par une pétition qui a été envoyée à M. le ministre du commerce.

Celui-ci a répondu au président de la commission que la libre concurrence avait produit quelquefois de bons résultats, mais qu'il fallait encore attendre.

En conséquence, l'administration ne touchera pas aux prérogatives municipales, en ce qui concerne la taxe du pain.

**Beaumont (Vienne).** — Le jour de la Toussaint, la femme Sainton, de Beaumont, arrondissement de Châtelleraut, revenant des offices du soir, recula d'effroi, en rentrant chez elle, à la vue de son mari étendu à terre inanimé et baignant dans son sang.

Le malheureux avait le crâne ouvert, et les débris de la cervelle jonchaient le sol. Un fusil déchargé était à côté du cadavre.

On suppose que c'est en maniant imprudemment cette arme que le sieur Sainton a trouvé si malheureusement la mort. Depuis quelque temps d'ailleurs ses facultés paraissent altérées, et, une heure auparavant, trouvant sur sa route un de ses voisins, le sieur Pillot, il l'avait pris à bras le corps et avait voulu le jeter par-dessus un mur : ce dernier n'avait pu se dégager qu'à grand-peine et s'était soustrait, par la fuite, aux atteintes du furieux.

Nos lecteurs savent que la municipalité de Blois a remplacé l'école communale congréganiste par une école laïque. Le titulaire de cette dernière, M. Allix, obtient un maigre succès. Il a en vain essayé de rassembler des élèves sur la voie publique et à domicile. Il avait réussi à réunir trois écoliers, et de ces trois, deux seulement lui restent. C'est peu, et il nous semble que l'iniquité de la mairie bloisaise contre les Frères ne pouvait être plus sévèrement condamnée par l'opinion publique. La laïcité fait le vide autour des écoles, et les républicains, qui l'imposent, se prétendent les amis de l'instruction !

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 10 novembre 1878.

Versements de 77 déposants (9 nouveaux), 13,280 fr. » c.  
Remboursements, 9,587 fr. 95 c.

### ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 12 octobre au 8 novembre.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
1	Biémond.	1	2	2	2	4	16	11	24
2	Tessier.	7	1	2	2	10	42	29	27
3	Goblet.	1	1	1	1	6	6	9	9
4	Béchereau.	1	1	1	1	2	21	1	44
5	Boutin.	4	3	1	1	7	43	35	42
6	Laigle.	1	2	2	2	15	15	7	2
7	Prouteau.	1	2	2	2	10	14	10	14
8	Chalot.	3	3	2	2	14	48	30	64
9	Pallu.	1	1	6	6	23	23	8	28
10	Groiseau.	1	1	4	4	12	12	1	20
PORCS.									
1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup>									
1	Dutoir.	»	»	»	»	»	»	16	8
2	Haudois-R.	»	»	»	»	»	»	17	15
3	Brunet.	»	»	»	»	»	»	1	7
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	1	10
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	6	9
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	6	7
7	Moréau.	»	»	»	»	»	»	8	14
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	3	6
9	Rousse.	»	»	»	»	»	»	1	7
10	Cupit.	»	»	»	»	»	»	3	8
11	Goblet.	»	»	»	»	»	»	1	7

### Faits divers.

Tous les boulangers de Semur (Côte-d'Or) se sont mis en grève, sous prétexte, que la taxe officielle, publiée il y a quelques jours, ne laisserait pas assez de bénéfices.

Une certaine partie de la population, le collège et divers établissements, qui avaient fait demander du pain à Montbard, l'ont reçu par le courrier. On en fait venir aussi de Dijon.

Le dégonflement du ballon captif, commencé mercredi à deux heures, ne s'est terminé que le lendemain dans la soirée.

L'opération du dégonflement a présenté des difficultés analogues à celles du gonfle-

ment, avec cette différence que, pour le gonflement, on a abaissé les sacs de maille en maille, et que, pour le dégonflement, il a fallu les monter de maille en maille, jusqu'à ce que le colosse s'affaissât et ne donnât plus signe de vie.

L'Anglais qui l'a acquis au prix de cent mille francs en a pris immédiatement possession.

A cause de son volume et de son poids, ce ballon ne pouvait être transporté par chemin de fer. Un large bateau plat viendra le chercher au quai des Tuileries et sera remorqué de Paris à Londres par la *Tamise*.

D'après le traité fait avec M. Giffard, l'acquiescement n'a pas le droit de faire des ascensions captives, mais il pourra, s'il le juge convenable, faire des ascensions libres.

Le ballon captif a été livré au public pendant 100 jours, sur lesquels il y a eu, par suite du mauvais temps, 30 jours où il n'a pu fonctionner.

Pendant les 70 jours de fonctionnement, 35,000 voyageurs, dont 28,000 payants, ont accompli le voyage aérien.

La moyenne des voyageurs a donc été de 500 par jour en chiffres ronds.

Enfin, le nombre des ascensions s'est élevé à 1,033.

Les recettes ont atteint le chiffre énorme de 810,000 fr., ce qui donne une moyenne de 42,000 fr. par jour.

X... aime à faire étalage de sa fortune. — Les mauvais langues prétendent néanmoins que sa situation est beaucoup plus brillante en apparence qu'en réalité.

Après un dîner où il avait réuni un certain nombre de convives, il montrait avec orgueil la photographie de sa maison de campagne.

— Voilà le parc, disait-il ; au fond, le château ; à droite, les serres de multiplication ; à gauche, les écuries. Tout y est.

— C'est singulier, murmura un des invités, je ne vois pas les hypothèques.

Deux soldats en permission de dix heures étaient allés faire les vendanges à Argenteuil. Ils revenaient, trebuchant à chaque pas, quand ils aperçurent leur capitaine.

— Oh ! oh ! dit l'un d'eux, v'là l'capitaine, ouisque nous allons nous cacher ?

— Sais-tu ? cachons-nous chacun derrière l'autre.

Le docteur B... est aussi mauvais médecin que mauvais chasseur.

Mais, annuellement, il n'en prend pas moins un congé d'un mois pour battre la plaine, le fusil sur l'épaule.

— C'est la seule époque de l'année où il ne tue pas, disait, l'autre jour, un de ses bons confrères.

Une noce entre dans la salle des mariages d'une mairie de Paris.

Celui des invités qui passe le dernier cherche machinalement à refermer la porte après lui.

— Que faites-vous ? lui crie-t-on ; vous ne savez donc pas que la loi prescrit formellement l'ouverture des portes ?

— Laissez-le faire, murmure Z..., avec le plus grand flegme : quand on marie un ami, il est toujours prudent de lui ménager un cas de nullité.

C'était au milieu du mois d'octobre.

Une dame en fiacre s'adresse au cocher qui la conduisait :

— Avancez donc, cocher ! Nous n'arriverons jamais à l'Exposition.

— Vous avez le temps, madame ; elle ne ferme que le 10 novembre.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

### Texte.

L'Enfant. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — J.-B. Baptiste Say. — Comment saint François convertit le loup très féroce de Gobbio. — La Vie sincère (suite). — La critique est aisée, et l'art est difficile. — La Chrysis enflammée. — La Potence d'Allègre (Haute-Loire). — Sondages. — Le Jubilé. — Le Sanglier

de la Cochinchine. — Voyage en Arabie, par Folgence Fresnel (fin). — Ce que nous lisons dans les grands auteurs. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite). — Le canon *Dulle-Griet*, à Gand. — Les Bords de l'Avre, à Nonancourt (Eure). — Singulière observation sur la constitution des lichens. — Lonis Servin. — Pauvreté de quelques auteurs. — Rolet. — La Charité recommandée par le Coran. — La Photographie des couleurs. — Dague italienne du seizième siècle. — L'Homme au petit manteau bien. — Le Prêtre Jean. — Impôt sur les célibataires. — Les Conseils de Polonius. — Un Dessin du Musée de Berlin. — Le Culte de Flore. — Listieux (Calvados). — A certain voyageur. — Le Phonographe.

### Gravures.

Un Baiser pour une grappe, peinture d'Alfred Loulet. — J.-B. Say, d'après une médaille du Musée de l'hôtel des Monnaies. — Saint François d'Assise et le loup de Gubbio, peinture par Luc-Olivier Merson. — La Chrysis enflammée. — La Potence d'Allègre (Haute-Loire). — Marteau d'argent doré du Jubilé de l'année 1550. — Sangliers de la Cochinchine, au Jardin des plantes de Paris. — *Dulle-Griet*, le canon de Grand. — Un Lavoir sur les bords de l'Avre, à Nonancourt. — Louis Servin, peinture par L'Hernault, à la Cour des comptes. — Dague italienne du seizième siècle. — Champignon, l'Homme au petit manteau bleu, au marché Saint-Martin, d'après une peinture sur bois de J.-B. Lecœur (1833). — Fac-simile d'un dessin conservé au Musée de Berlin. — Offrande à Flore, dessin et gravure de Bodmer, d'après Français. — Le Phonographe.

### Marché de Saumur du 9 novembre.

Blé nouv. (l'h.).	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'h.) 77	20	Huile de lin.	50	—
Halle, moy. 74	20	Graine trèfle	50	—
Seigle . . . 75	13	— Luzerne	50	—
Orges . . . 65	11	Foin (dr. c.)	780	60
avoine h. bar.	50	— Luzerne	780	53
Fèves . . . 75	15	Paille	780	32
Pois blancs .	80	— Amandes .	50	—
— rouges .	80	— Cire jaune .	50	190
Graine de lin.	70	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas.	157	— qualité (59 k. 500)	48	—
Chenevis .	50	— 2 <sup>e</sup>	—	42
Uuiledenox.	50	— 3 <sup>e</sup>	—	38

### COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 80
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 70
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 65
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 70
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 65
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 60
La Vienne, 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 60
ROUGES (à hect. 30).	
Souza et environs, 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 100
Champigny, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 110
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id. à 100
Id. 1877.	4 <sup>e</sup> id. à 100
Varrains, 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 110
Varrains, 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 100
Bourgueil, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité à 110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 100
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id. à 100
Id. 1877.	4 <sup>e</sup> id. à 105
Restigné 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 105
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 105
Chinon, 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 105
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 100
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id. à 100
Id. 1877.	4 <sup>e</sup> id. à 100

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### L'ÉLECTRICITÉ

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTRÉE

paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

En une belle livraison de 16 pages grand in-8° Jésus.

Technologie électrique. — Étude et description de toutes les applications scientifiques, industrielles et artistiques de l'Électricité.

TÉLÉGRAPHIE, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, GALVANOPLASTIE, MÉTÉOROLOGIE, ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

Applications de l'Électricité à la Médecine, aux Chemins de fer, à l'Art militaire, à la Marine, etc.

Comptes-rendus de l'Électricité à l'Exposition de 1878.

### ABONNEMENTS

Paris et Départements : un an 12 fr. six mois 6 fr. 50

Administration et rédaction :

16, rue du Croissant, Paris.

### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nausées, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs dures et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Ploukov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalés-cière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PUTRIE. — Robertis, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges. — Angers. Veuve CHAN-TEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant; rue Plan-tagenet; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCH-MANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACONET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. soir.	9 h. 7 m. soir.
11 — 20 — —	4 — 30 — —	7 — 40 — —	11 — 41 — —
1 — 30 — —	9 — 7 — —		
7 — 40 — —	11 — 41 — —		

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 h. 10 m. soir.	7 h. 39 m. soir.
10 — 45 — —	3 — 10 — —	6 — 45 — —	11 — 20 — —
12 — 45 — —	7 — 39 — —		
6 — 45 — —	11 — 20 — —		

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % . . . . .	75 60		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	373		Canal de Suez . . . . .	715	
3 % amortissable . . . . .	78 20		Crédit Foncier, act. 500 f., 350 p.	772 50		Crédit mobilier esp. . . . .	763 75	
4 1/2 % . . . . .	106		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	645		Société autrichienne . . . . .	332 50	
5 % . . . . .	113 10		Crédit mobilier . . . . .	463 50		OBLIGATIONS.		
Obligations du Trésor, t. payé.	505		Crédit foncier d'Autriche . . . . .	552 50		Orléans . . . . .	368 50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	513		Charentes, 500 fr. t. p. . . . .	606 25		Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	358	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518		Est . . . . .	1061 25		Est . . . . .	358	
— 1865, 4 % . . . . .	524		Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	837 50		Nord . . . . .	365	
— 1869, 3 % . . . . .	467		Midi . . . . .	4370		Ouest . . . . .	358	
— 1871, 3 % . . . . .	400		Nord . . . . .	1143		Midi . . . . .	356	
— 1875, 4 % . . . . .	509		Orléans . . . . .	740		Charentes . . . . .	37 50	
— 1876, 4 % . . . . .	569		Ouest . . . . .	1100		C <sup>o</sup> Canaux agricoles . . . . .	376 25	
Banque de France . . . . .	3135		Compagnie parisienne du Gaz.	470		Canal de Suez . . . . .	353 75	
Comptoir d'escompte . . . . .	797 50							
Crédit agricole, 300 f. p. . . . .	463							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — — — — —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
9 — 1 — — — —	soir, — — — — —
1 — 25 — — — —	— — — — —
4 — 10 — — — —	express, omnibus.
7 — 15 — — — —	— — — — —
10 — 37 — — — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — —	express, omnibus-mixte.
12 — 40 — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — —	omnibus-mixte, express-poste.
10 — 28 — — — —	— — — — —

Le train partant d'Angers à 3 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE**

Sur conversion de saisie immobilière,

**DE DIVERS IMMEUBLES**

Situés commune du Coudray-Macouard et commune de Courchamps, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie du Coudray-Macouard, le dimanche huit décembre mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'à la requête de M<sup>lle</sup> Elisa Brunet, domestique, demeurant à la Salle, commune de Montreuil-Bellay ; Ayant M<sup>e</sup> V. Le Ray pour avoué ; En présence ou eux dûment appelés de : M. Nicolas-Louis Grégoire et de dame Marie Grégoire, veuve de M. Joseph Moine ou Lemoine, demeurant tous les deux commune du Coudray-Macouard ; Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué, demeurant ville de Saumur ; En vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six octobre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et mentionné aux hypothèques ; Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre M. Grégoire et la dame veuve Moine ou Lemoine, sus-nommés, par la demoiselle Elisa Brunet, suivant procès-verbal de Ribayron, huissier à Montreuil-Bellay, en date du premier juin mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, déposé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le douze juillet suivant, volume 28, numéro 15 ; Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

1<sup>er</sup> LOT, Situé commune du Coudray-Macouard. Une habitation, sise au Coudray-Macouard, composée de deux chambres à cheminée, plusieurs caves,

caveaux, jardin, cour, autre jardin, cave en roc au-dessous ; le tout d'un tenant, joignant d'un côté François Dupas, d'autre côté la rue, d'autre Onéchin et Derouet, inscrit au plan cadastral sous les numéros 954 et 958, section A. Mise à prix, quatre cents francs, ci . . . . . 400 fr.

2<sup>e</sup> LOT, Situé même commune du Coudray-Macouard. 1<sup>er</sup> Neuf ares quarante centiares de terre, aux Bruères, section C, numéro 1666, joignant de deux côtés Berlin, d'autre le chemin, d'autre Baudriller ; 2<sup>e</sup> Sept ares soixante-dix centiares de terre rangée, aux Bruères, section C, numéro 1668, joignant d'un côté Berlin, d'autre le chemin, d'autre Baudriller ; 3<sup>e</sup> Quatre ares cinquante centiares de vigne, aux Bruères, section C, numéro 1670, joignant de deux côtés Berlin, d'autre le chemin, d'autre Baudriller ; 4<sup>e</sup> Sept ares soixante-cinq centiares de terre, aux Bruères, section C, numéro 1835, joignant des deux côtés Menard ; 5<sup>e</sup> Cinq ares quatre-vingts centiares de vigne, au Ruau, section D, numéro 2465, joignant au levant un chemin, au midi les mineurs Simon ; 6<sup>e</sup> Deux ares trente-quatre centiares de vigne, au Pied-de-Mouton, section C, numéro 691, joignant d'un côté Touron, Louis Cornet, d'autre Fournier, Louis, à Artannes ; 7<sup>e</sup> Un are quarante centiares de vigne, au Pas-de-la-Biche, section C, numéro 1078, joignant veuve Cercler, Armand, d'un côté, d'autre côté veuve Lalande, Louis ; 8<sup>e</sup> Deux ares quarante centiares de vigne, aux Rouis, section D, numéro 1279, joignant d'un côté Marceilly Louis, d'autre Cogné Pierre ; 9<sup>e</sup> Deux ares soixante centiares de vigne, aux Rouis, section D, numéro 1359, joignant d'un côté Bordier Louis, d'autre Ducamp Victor et Touron Louis ; 10<sup>e</sup> Un are quatre-vingt-dix centiares de vigne, section D, numéro 1682, au

A reporter. 400 »

Report. 400 »

lieu dit les Ajumeaux, joignant d'un côté Baudriller, d'autre Gerbier ; 11<sup>e</sup> Six ares trente centiares de vigne, aux Ruau, section D, numéro 597, joignant d'un côté Roche-Gatseau, d'autre Chauvin Pierre et Bouvet Louis ; 12<sup>e</sup> Dix-huit ares de terre, aux Cailleaux, section C, numéro 592, joignant au levant Retiveau, au midi Froger ; 13<sup>e</sup> Cinq ares cinquante centiares de vigne, aux Bas-Lizons, section C, numéro 466, joignant Cercler Armand et Mahé Auguste ; 14<sup>e</sup> Six ares trente centiares de vigne, aux Surbières, section C, numéro 505, joignant d'un côté M. Bouchard, d'autre le chemin du Coudray à Fosse ; 15<sup>e</sup> Deux ares soixante-dix centiares de vigne, aux Rouis, section D, numéro 1297, joignant d'un côté Ribaudeau Pierre, d'autre Marceilly Louis. Mise à prix, neuf cents francs, ci . . . . . 900 »

3<sup>e</sup> LOT, Biens situés dans la commune de Courchamps (Maine-et-Loire). 1<sup>er</sup> Cinq ares vingt centiares, sur la Babinière, section C, numéro 290, joignant un chemin ; 2<sup>e</sup> Trois ares vingt centiares de terre, au Priaudeau, section D, numéro 2, joignant de deux côtés Ribaudeau, d'un autre le chemin, d'autre Jamin ; 3<sup>e</sup> Trois ares vingt-sept centiares de terre, au Priaudeau, section D, numéro 3, joignant de deux côtés Ribaudeau, d'un autre le chemin, d'autre Jamin. Mise à prix, cent francs, ci . . . . . 100 »

Total des mises à prix : mille quatre cents francs, ci . . . . . 1,400 »

S'adresser, pour tous renseignements : 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges ; 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, poursuivant la vente. Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné, Saumur, le douze novembre mil huit cent soixante-dix-huit. Signé : V. LE RAY. Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent soixante-dix-

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE. (375)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON, de construction récente, au centre de la ville de Saumur, ayant nombreux appartements et vastes magasins, propre à toute espèce d'industrie et de commerce en gros. S'adresser audit notaire. (541)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques, PAR AUTORITÉ DE JUSTICE, A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55, Le mercredi 13 novembre 1878, à midi.

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur,

**D'UN MOBILIER**

Composé de : Batterie de cuisine, vaisselle, bois de lit, armoire, commode, tables, chaises, tables de toilette, bureau, tables de nuit, fauteuils, bibliothèque, buffet, couvertures, matelas, couvertures, traversins, oreillers, bois de chauffage, paille, foin ; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, THUBÉ. (567)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, UNE JOLIE MAISON Sise au Pont-Fouchard, Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtes ; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme, de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (353)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**

DENTISTE, Place de la Bilange, n° 4.

**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PARIS rue de Valenciennes, 16

**LE MONITEUR D'HORTICULTURE**

ORGANE DES AMATEURS DE JARDINS Culture des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs.

46 pages, le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Prix annuel 5 fr. Abonnements en France.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine à Paris. Saumur, imprimerie P. GODET.